

ARRETE N° 004492 MINFOPRA DU 05 OCT 2017

Portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires de l'Informatique et la Téléinformatique, session 2017.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°78/311 du 31 juillet 1978 portant Statut Particulier du corps des fonctionnaires de l'Informatique et de la Téléinformatique ;

Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs,

ARRETE :

Article 1^{er}.- a)- Le présent arrêté porte ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires de l'Informatique et de la Téléinformatique, suivant la répartition ci-après :

- Dix (10) **Analystes Principaux**, catégorie « A » deuxième grade de la Fonction Publique ;
- Quinze (15) **Analystes**, catégorie « A » premier grade de la Fonction Publique ;
- Vingt (20) **Programmeurs**, catégorie « B » deuxième grade de la Fonction Publique.

b)- Ledit concours se déroulera le 14 octobre 2017 au centre unique de Yaoundé.

Article 2.- CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

Concours	Cat.	Age exigé	Ancienneté exigée	Observations
Analystes Principaux	A2	50 ans au plus 1 ^{er} janvier 2017 (être né après le 31/12/1966).	05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2017.	Réservé aux Analystes , catégorie « A1 ».
Analystes	A1	50 ans au plus 1 ^{er} janvier 2017 (être né après le 31/12/1966).	05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2017.	Réservé aux Programmeurs , catégorie « B2 ».
Programmeurs	B2	50 ans au plus 1 ^{er} janvier 2017 (être né après le 31/12/1966).	05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2017.	Réservé aux Pupitreurs , catégorie « B1 ».

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
006170	04 OCT 2017
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Article 3.- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature qui seront reçus complets et contre récépissé au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction du Développement des Ressources Humaines de l'État, Service des Concours Internes (4^{ème} étage, portes 405 et 409) ou dans les Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Service des Recrutements et de la Formation jusqu'au **vendredi 1^{er} septembre 2017**, délai de rigueur, devront impérativement comprendre les pièces suivantes :

1. Une fiche d'inscription timbrée à mille (1 000) francs CFA, dont l'imprimé est disponible dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou dans les Délégations Régionales du même Ministère et téléchargeable sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm> ;
2. Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente ;
3. Une quittance de versement de la somme de vingt mille (20 000) francs CFA délivrée par le Chef de Service des Concours Internes ou par le Chef de Service des Recrutements et de la Formation dans les Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
4. Une photocopie de l'acte d'intégration ;
5. Une photocopie de l'acte de reclassement, d'avancement de grade ou de changement de corps ;
6. Une photocopie du dernier acte d'avancement ;
7. Une attestation de présence effective ;
8. Deux (02) photos 4x4 ;
9. Une enveloppe timbrée à cinq cents (500) francs CFA à l'adresse du candidat.



N.B:

- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police sera purement et simplement rejeté.
- L'authentification des actes de carrière se fait d'office au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 4.- PROGRAMME, HORAIRES ET MODALITÉS DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

- 1- Le programme est celui annexé au présent arrêté.
- 2- Les épreuves écrites et orales se dérouleront selon le calendrier ci - après :

a. Épreuves écrites.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Durées	Coef.	Note éliminatoire
14 octobre 2017	Culture Générale	8h00-12h00	4 H	4	05/20
	Épreuve Technique	13h00-17h00	4 H	6	05/20

- L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 7 heures précises.

b. Épreuves orales.

- Seuls les candidats des catégories « A » et « B » admissibles seront autorisés à subir lesdites épreuves.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Coef.
A déterminer	Entretien avec le jury	Dès 08h00	1
	Épreuve orale de langue		1

- Un communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative précisera les dates et horaires de passage desdites épreuves.

Article 5.- PUBLICATION DES RÉSULTATS DU CONCOURS

Les résultats du présent concours seront publiés par arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 6.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 05 OCT 2017

**Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative,**

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
006170	04 OCT 2017
PRIME MINISTER'S OFFICE	



ANGOUNG Michel Angelo

ANNEXE

**PROGRAMME DU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS
DANS LE CORPS DES FONCTIONNAIRES DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TÉLÉINFORMATIQUE**

CONCOURS	MATIÈRES
▪ Analystes Principaux ▪ Analystes	- Systèmes d'information (méthodes d'analyse comparée,...) ; - Gestion des projets (recherche opérationnelle, théorie des graphes, ...) ; - Réseaux de communication ; - Systèmes d'exploitation ; - Bases de données ; - Culture Générale.
Programmeurs	- Programmation et Algorithmique; - Architecture des ordinateurs ; - Systèmes d'exploitation ; - Culture Générale ; - Culture informatique.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
006170  04 OCT 2017
PRIME MINISTER'S OFFICE